

Comment se place la France par rapport aux autres pays européens ?

La France ne peut pas être classée de manière fiable à un rang unique pour le « respect de la loi par la police ». En revanche, sur certains indicateurs graves — notamment les décès en garde à vue ou pendant des opérations policières — elle présente des chiffres élevés dans les comparaisons européennes disponibles. Cela ne permet pas de qualifier tous ces décès d'illégaux, mais cela ne permet pas non plus de soutenir que la situation française serait manifestement meilleure que celle de ses voisins. ^[1] ^[2]

Il faut distinguer trois questions : combien d'événements graves surviennent, combien correspondent à des usages illégaux de la force, et comment ils sont contrôlés. Les données européennes répondent partiellement à la première, beaucoup moins à la deuxième. ^[2] ^[3]

1. Décès liés aux opérations policières : des chiffres français élevés, avec des périmètres hétérogènes

Une enquête transfrontalière coordonnée par Civio et le European Data Journalism Network a recueilli les données disponibles dans treize pays de l'Union européenne pour 2020–2022. Elle dénombre au moins 488 décès en garde à vue ou pendant des opérations policières. La France présente le total absolu le plus élevé de cet ensemble. ^[1]

Pays	Décès enregistrés sur 2020–2022
France	107
Irlande	71
Espagne	66
Allemagne	60

Ces chiffres proviennent de l'enquête européenne et de sa publication française. Ils ne constituent pas un classement harmonisé de toute l'Europe. ^[4] ^[1]

Ce que cela signifie

La France se situe au-dessus de l'Allemagne et de l'Espagne dans ce recueil, en nombre absolu. Toutefois :

- les pays ne recensent pas exactement les mêmes catégories de décès ;
- certaines données sont incomplètes ;
- les effectifs de population et les volumes d'intervention diffèrent ;

- un décès pendant une opération peut résulter d'un tir, d'une immobilisation, d'un accident, d'un problème médical ou d'autres circonstances.^{[4] [1]}

L'Irlande présente le taux par habitant le plus élevé de l'enquête : le pays ayant le plus grand total n'est donc pas celui ayant le taux le plus élevé. Mais même un taux par habitant ne corrige pas les différences de définition.^[1]

La conclusion correcte est donc :

« Dans une enquête portant sur treize pays de l'UE, la France présente le plus grand nombre de décès enregistrés en garde à vue ou lors d'opérations policières sur 2020–2022. Les différences de recensement empêchent d'en déduire un classement définitif de la violence policière. »^[1]

Pas : « la France a la police la plus illégale d'Europe ».

2. Pourquoi le nombre de morts ne mesure pas directement l'illégalité

Le critère juridique n'est pas simplement l'existence d'un dommage, même mortel, mais les circonstances et la justification de la force employée. Les travaux comparatifs distinguent donc le recours à la force létale, ses conséquences et les mécanismes permettant d'établir les responsabilités.^[2]

Cela impose deux précautions symétriques :

- un décès lors d'une intervention n'établit pas automatiquement une faute policière ;
- l'absence de condamnation ne suffit pas, à elle seule, à démontrer que toutes les conditions d'une intervention étaient satisfaisantes.

L'analyse doit aussi porter sur la qualité de l'enquête, son indépendance, les preuves disponibles et les enseignements tirés de l'événement. C'est précisément l'objet des recherches européennes sur la responsabilité liée à la force létale.^{[3] [2]}

Pour ton site, une carte de « décès liés à la police » doit donc rester distincte d'une carte de « décès résultant d'une faute établie ».

3. Transparence et contrôle : la France n'apparaît pas comme une référence européenne

Un article scientifique publié en 2024 dans *Policing: A Journal of Policy and Practice* revient sur une comparaison entre :

- la France ;
- la Belgique ;
- les Pays-Bas ;
- l'Angleterre et le pays de Galles.

Pour la période examinée par l'étude initiale, la France présentait particulièrement du retard dans la collecte et la publication des données sur la force létale. Cette appréciation concerne

une période d'étude déterminée ; il ne faut pas la transformer en verdict immuable sur la situation actuelle.^[2]

Le cas de l'Angleterre et du pays de Galles

L'Independent Office for Police Conduct publie :

- un rapport annuel sur les décès pendant ou après un contact avec la police ;
- des tableaux téléchargeables ;
- des séries depuis 2004/2005 ;
- des ventilations selon les catégories de décès, l'âge, le sexe et l'origine ethnique ;
- des tableaux spécifiques sur les décès impliquant un usage de la force.^[5]

C'est un point de comparaison utile avec l'IGPN : la profondeur des séries et la possibilité de télécharger des données structurées facilitent la vérification publique.

Mais les chercheurs soulignent aussi des insuffisances britanniques, notamment dans la définition des décès impliquant une force ou une contention et dans certaines ventilations. Le modèle britannique n'est donc pas exempt de critiques.^[6]

Attention enfin au territoire : ces statistiques concernent l'Angleterre et le pays de Galles, pas l'ensemble du Royaume-Uni.^[5]

4. Maintien de l'ordre : ne pas confondre différences de doctrine et classement statistique

Il existe des différences européennes de doctrine et de moyens employés. Mais pour les transformer en comparaison de résultats, il faudrait une base commune recensant au minimum :

- les manifestations et leur ampleur ;
- les interventions avec usage de la force ;
- les blessures graves, selon une définition identique ;
- les armes et techniques impliquées ;
- les circonstances ;
- les conclusions judiciaires et disciplinaires.

Les travaux comparatifs insistent précisément sur les différences d'organisation, d'armement, de contexte opérationnel et de gouvernance des polices. Ces différences doivent être documentées avant d'attribuer un écart de résultats à une doctrine nationale.^[2]

En l'état des sources examinées, je ne donnerais donc pas de « rang européen » de la France pour les mutilations en manifestation, les immobilisations dangereuses ou les usages illégaux de lanceurs de balles de défense. Un classement demanderait une source et une méthode propres à chacun de ces indicateurs.

5. Pourquoi comparer les sanctions nationales serait particulièrement trompeur

Comparer le nombre de sanctions de la Police nationale française avec celui d'un organisme de contrôle étranger ne donnerait pas directement un classement du respect de la loi.

Les systèmes diffèrent notamment par :

- leur organisation centralisée ou décentralisée ;
- les services couverts ;
- les compétences des organismes de contrôle ;
- les procédures d'enquête ;
- les catégories de données publiées. ^[2]

Un nombre élevé de sanctions peut refléter davantage de fautes, un contrôle plus actif, une meilleure détection ou plusieurs de ces facteurs. Un nombre faible peut refléter une meilleure conformité, mais aussi un contrôle moins efficace.

Pour cette raison, je ne prolongerais pas les chiffres français de l'IGPN par un tableau européen de sanctions sans avoir d'abord harmonisé les périmètres.

6. Où placer la France, selon la question posée ?

Question	Réponse étayée
La France présente-t-elle des chiffres élevés de décès liés aux opérations policières ?	Oui, dans l'enquête européenne disponible sur 2020–2022, avec des réserves importantes de périmètre. ^[1]
Est-elle première en Europe par habitant ?	Pas dans cette enquête : l'Irlande présente le taux le plus élevé. Cela ne constitue pas davantage un classement exhaustif de l'Europe. ^[1]
Ces chiffres prouvent-ils davantage d'homicides illégaux ?	Non. Il faut distinguer décès, causalité policière et illégalité établie. ^[2]
La France est-elle particulièrement transparente ?	Les recherches comparatives ont identifié un retard français pour la période étudiée ; des systèmes comme celui de l'Angleterre et du pays de Galles offrent des séries publiques plus longues et structurées. ^[2] ^[5]
Peut-on comparer directement les saisines IGPN à celles d'un homologue étranger ?	Pas sans harmoniser compétences, définitions et circuits de traitement. ^[2]
Dispose-t-on d'un taux européen homogène de policiers ne respectant pas la loi ?	Les sources examinées n'en fournissent pas. Les chercheurs soulignent justement l'absence de standards communs suffisants. ^[2] ^[3]

7. Conséquence pour l'hypothèse de ton site

La comparaison européenne ne permet pas, à ce stade, de valider l'idée générale selon laquelle le non-respect de la loi par les policiers français serait « grandement exagéré ». Les données disponibles donnent même des raisons d'examiner attentivement la situation française, notamment les décès et la qualité du contrôle. Mais elles ne permettent pas non plus d'assimiler tous les événements graves à des actes illégaux. ^[1] ^[2]

L'angle le plus solide serait celui de la vérification :

« La France est-elle réellement différente de ses voisins ? Nous comparons les événements, les définitions, les contrôles et les décisions — sans confondre intervention dommageable et intervention illégale. »

Pour la rubrique européenne, je privilégierais quatre tableaux séparés : décès par tirs, autres décès liés à une intervention, blessures graves en maintien de l'ordre, puis fonctionnement du contrôle. Les fusionner dans un score unique donnerait une précision apparente que les données ne permettent pas. ^[2]

✱✱

1. <https://www.europeandatajournalism.eu/deaths-in-custody-and-police-operations-2024/>
2. <https://academic.oup.com/policing/article/doi/10.1093/police/paad100/7517586>
3. <https://lethal-force-monitor.org/publications/>
4. <https://basta.media/violences-policieres-en-europe-la-france-parmi-les-pays-les-plus-mal-classes>
5. <https://www.policeconduct.gov.uk/publications/annual-deaths-during-or-following-police-contact-report-202425>
6. <https://news.exeter.ac.uk/faculty-of-humanities-arts-and-social-sciences/major-new-website-launched-to-monitor-the-use-of-lethal-force-by-the-police-around-the-world/>
7. <https://www.defenseurdesdroits.fr/etudes-et-rapports-126>
8. <https://lethal-force-monitor.org/>
9. <https://www.letemps.ch/data/en-graphiques-dans-quels-pays-la-police-tue-t-elle-le-plus>
10. <https://apnews.com/article/france-protests-riots-looting-ca52b503a4ac8b2a489109f7de852847>
11. <https://bluelinehub.co.uk/accountability/deaths-during-police-contact>
12. https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2023-12/fiches-reformes_051_0.pdf
13. <https://juridique.defenseurdesdroits.fr/>
14. <https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/SEPDF/cache/50636.pdf>
15. <https://questions.assemblee-nationale.fr/q17/17-17179QE.htm>